

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **3 novembre 2014**

Décision n° **B-2014-0454**

commune (s) : Lyon 1er - Lyon 2°

objet : Travaux de construction de canalisations d'eau potable et d'eaux pluviales quai Saint Antoine et place d'Albon - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 27 octobre 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 4 novembre 2014

Présents : M. Collomb, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, M. Le Faou, Mme Geoffroy, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, MM. Llung, Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Chabrier, Gouverneyre, Longueval.

Absents excusés : M. Kimelfeld, Mme Guillemot (pouvoir à M. Le Faou), MM. Philip (pouvoir à Mme Picot), Galliano (pouvoir à M. Rousseau), Passi (pouvoir à M. Claisse), Brachet (pouvoir à Mme Laurent), Mmes Vessiller, Cardona (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : Mme Dognin-Sauze, M. Lebuhotel.

Bureau du 3 novembre 2014**Décision n° B-2014-0454**

commune (s) : Lyon 1er - Lyon 2°
objet : Travaux de construction de canalisations d'eau potable et d'eaux pluviales quai Saint Antoine et place d'Albon - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée
service : Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 21 octobre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

Dans le cadre du projet Rives de Saône, la Communauté urbaine de Lyon a décidé de construire un nouveau parc de stationnement souterrain d'environ 800 places, situé sous le quai Saint Antoine, depuis la place d'Albon jusqu'au pont Maréchal Juin. Ce nouveau parking de 5 niveaux de stationnement remplacera le parking existant.

La construction du parc de stationnement, situé sous les quais dans un espace contraint, nécessite la déviation de différents réseaux.

Les travaux portent sur la reconstruction des réseaux d'eau potable du quai Saint Antoine mais également la création de réseaux d'eaux pluviales.

Une individualisation d'autorisation de programme P10 - Parcs de stationnement, a été décidée pour ces travaux par délibération n° 2012-3367 du Conseil de communauté du 12 novembre 2012, à hauteur de 2 570 000 € TTC.

Une procédure adaptée a été lancée en application des articles 26, 28 et 40 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif aux travaux de construction de canalisations d'eau potable et d'eaux pluviales quai Saint Antoine et place d'Albon à Lyon 1er et Lyon 2°.

Le présent marché intègre des conditions d'exécution à caractère social et prévoit notamment la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale.

Le marché ferait l'objet d'un marché à tranches conditionnelles, conformément à l'article 72 du code des marchés publics, et serait décomposé comme suit :

Tranche	Libellé de la tranche	Estimation prévisionnelle	
		€ HT	€ TTC
ferme	construction de canalisations eau potable et eaux pluviales	337 363,90	404 836,68
1	complément en matériaux pour remblayage quai Saint Antoine (eau potable)	5 121,00	6 145,20
2	construction canalisation place d'Albon Est et rue des Bouquetiers (eau potable)	31 877,50	38 253,00

3	construction de canalisation face au pont Maréchal Juin (eaux pluviales)	23 314,40	27 977,28
4	construction de collecteurs sur la place d'Albon (eaux pluviales)	21 694,70	26 033,64
5	complément en matériaux pour remblayage quai Saint Antoine (eaux pluviales)	15 813,00	18 975,60
Total		435 184,50	522 221,40

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, le représentant du pouvoir adjudicateur, par décision du 22 septembre 2014, a classé première et choisi l'offre jugée économiquement la plus avantageuse, du groupement d'entreprises STRACCHI/GUILLET & CLAVEL pour un montant de 421 434,10 € HT, soit 505 720,92 € TTC, décomposé comme suit :

Tranche	Libellé de la tranche	€ HT	€ TTC
Tranche ferme	construction de canalisations eau potable et eaux pluviales, dont :	321 859,30	386 231,16
	- eau potable	216 079,15	259 294,98
	- eaux pluviales	105 780,15	126 936,18
Tranche conditionnelle n° 1	complément en matériaux pour remblayage quai Saint Antoine (eau potable)	5 692,00	6 830,40
Tranche conditionnelle n° 2	construction canalisation place d'Albon Est et rue des Bouquetiers (eau potable)	31 634,90	37 961,88
Tranche conditionnelle n° 3	construction de canalisation face au Pont Maréchal Juin (eaux pluviales)	21 324,60	25 589,52
Tranche conditionnelle n° 4	construction de collecteurs sur la place d'Albon (eaux pluviales)	23 346,30	28 015,56
Tranche conditionnelle n° 5	complément en matériaux pour remblayage quai Saint Antoine (eaux pluviales)	17 577,00	21 092,40
Total eau potable		253 406,05	304 087,26
Total eaux pluviales		168 028,05	201 633,66
Total		421 434,10	505 720,92

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché relatif aux travaux de construction de canalisations d'eau potable et d'eaux pluviales quai Saint Antoine et place d'Albon à Lyon 1er et Lyon 2° et tous les actes y afférents, avec le groupement d'entreprises STRACCHI/GUILLET & CLAVEL, pour un montant de 421 434,10 € HT, soit 505 720,92 € TTC décomposé comme suit :

Tranche	Libellé de la tranche	€ HT	€ TTC
Tranche ferme	construction de canalisations eau potable et eaux pluviales, dont :	321 859,30	386 231,16
	- eau potable	216 079,15	259 294,98
	- eaux pluviales	105 780,15	126 936,18
Tranche conditionnelle n° 1	complément en matériaux pour remblayage quai Saint Antoine (eau potable)	5 692,00	6 830,40
Tranche conditionnelle n° 2	construction canalisation place d'Albon Est et rue des Bouquetiers (eau potable)	31 634,90	37 961,88
Tranche conditionnelle n°3	construction de canalisation face au Pont Maréchal Juin (eaux pluviales)	21 324,60	25 589,52
Tranche conditionnelle n° 4	construction de collecteurs sur la place d'Albon (eaux pluviales)	23 346,30	28 015,56
Tranche conditionnelle n° 5	complément en matériaux pour remblayage quai Saint Antoine (eaux pluviales)	17 577,00	21 092,40
Total eau potable		253 406,05	304 087,26
Total eaux pluviales		168 028,05	201 633,66
Total		421 434,10	505 720,92

2° - **La dépense** totale correspondante sera prélevée sur l'autorisation de programme globale P10 - Parcs de stationnement, sur l'opération n° 1P1002044 - Rives de Saône - Construction du Parc Saint Antoine, individualisée par délibération n° 2012-3367 du Conseil de communauté du 12 novembre 2012.

3° - **Le montant** à payer au titre du présent marché, soit 421 434,10 € HT, soit 505 720,92 € TTC sera prélevé sur les crédits à inscrire au budget annexe des eaux, opération n° 1P10O2044, pour un montant de 253 406,05 € HT, soit 304 087,26 € TTC et au budget principal, opération n° 0P10O2044, pour un montant de 168 028,05 € HT, soit 201 633,66 € TTC au titre de l'exercice 2015 - comptes 2315.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2014.